DRUMMONDville
Capitale du développement

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Je, Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe de la Ville de Drummondville certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement RV22-5462 concernant le projet visant à :
  - créer la zone d'habitation H-1198 à même une partie de la zone d'habitation H-1127 de manière à y inclure un terrain formé du lot 3 920 862 situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et la rue des Goélands, soit au 4805 du boulevard Saint-Joseph;
  - d'autoriser à l'intérieur de la nouvelle zone H-1198 la classe d'usage H-6 (habitation multifamiliale (13 logements et plus)) comportant un maximum de 20 logements et prévoir en conséquence les différentes normes afférentes à la construction des bâtiments et au lotissement ainsi que des conditions relatives aux entrées charretières, aux zones tampons et à l'aménagement paysager est de 72;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 18;
- ☞ que le nombre de demandes reçues conformes est de 35.

Je déclare

☐ que le règlement RV22-5462 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

☒ que le Conseil municipal décidera s'il y a lieu, qu'un scrutin référendaire soit tenu.

Le 7 décembre 2022

Me Marie-Eve Le Gendre,
Greffière adjointe